



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 04/02/2025

Séance du 23 janvier 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°5), M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Nicolas BODIN

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. Christophe LIME, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET

OBJET : 15 - Restructuration de l'îlot Pompiers - Acquisition de 4 garages à M. et Mme TROUF - Rue Oudet

Délibération n° 007818

Restructuration de l'îlot Pompiers - Acquisition de 4 garages à M. et Mme TROUF - Rue Oudet

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	07/01/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'acquisition de 4 garages situés au cœur de l'îlot pompiers. Cette transaction contribue à l'objectif de maîtrise foncière du site en vue de la restructuration de l'îlot à terme.

Dépense : 29 000 €

Monsieur et Madame TROUF sont propriétaires de quatre garages individuels au sein d'un ensemble immobilier en copropriété avec la Ville de Besançon et cadastré section HZ n° 229 au 4, rue Oudet.

Ces biens sont situés au cœur de « l'îlot Pompiers » identifié comme un lieu stratégique de renouvellement urbain. Leur acquisition s'inscrit dans le cadre d'une politique de réserve foncière déjà engagée sur ce secteur.

En acquérant ces 4 garages, la Ville de Besançon devient unique propriétaire de l'ensemble immobilier composé de 5 garages d'une surface globale d'environ 80 m² et du terrain d'assiette d'une surface de 230 m². Dans ces conditions, elle engagera après acquisition la dissolution de la copropriété relative à ces garages, qui n'a plus lieu d'être.

Un accord est intervenu avec M. et Mme TROUF en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition des 4 garages cadastrés section HZ n° 229 libres de toute occupation, au prix de 25 000 €, auquel vient s'ajouter 4 000 € de frais d'honoraires de l'office Notarial en charge de la vente, soit un montant total de 29 000 €,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense de 29 000 € sera prélevée sur la ligne de crédit 21.515.2115.00501.30100.

Mme Marie ETEVENARD (1) ne prend part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de 4 garages situés au cœur de l'îlot pompiers, aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout acte en vue d'aboutir à la dissolution de la copropriété postérieurement aux acquisitions réalisées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

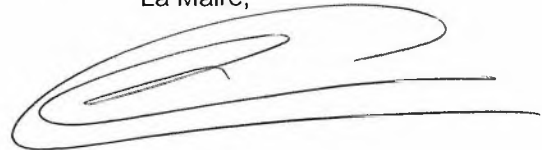
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT